

PROGRAMME DE FORMATION

Titre Professionnel : Assistant de Vie aux Familles

Titre Professionnel ADVF, niveau 3 CAP/BEP, inscrit
au RNCP TP- 35506

- Code NSF 330 : Réalisation de services
sanitaires et sociaux



KARUCONNECT
SE FORMER AVEC LE NUMÉRIQUE

Public visé, condition d'accès

Salariés d'entreprise, personnes en reconversion professionnelle, demandeurs d'emploi.

La formation est ouverte aux demandeurs d'emploi, salariés dans le cadre du Compte Personnel de Formation ou du plan de formation de leur entreprise.

Cette formation peut être suivie par les personnes en situation de handicap dans les conditions suivantes :



Pour les personnes malvoyantes, le support de cours en très gros caractères, en format papier et en format numérique, peut leur être mis à disposition avant le démarrage du cours.



Pour les personnes à mobilité réduite, nos locaux à Pointe à Pitre Chemin Neuf sont accessibles (rampe d'accès, toilettes aménagées). Par ailleurs, la visioconférence permet aussi aux PMR de suivre les cours en direct depuis leur domicile ou leur bureau. Ce procédé permet d'éviter des déplacements quotidiens souvent éprouvants.



Pour les personnes sourdes ou malentendantes, en plus des supports de cours écrits qui sont remis avant le cours, il est possible sous certaines conditions de faire appel à un service de sous-titrage en direct via le service ACCEO / TADEO.
<https://www.acce-o.fr/comment-ca-marche.html>

Sur le plan du financement de la formation, KARUCONNECT travaille avec CAP EMPLOI et l'AGEFIPH, permettant ainsi à des personnes en situation de handicap d'accéder à la formation.



Les personnes en situation de handicap peuvent avoir des besoins spécifiques pour suivre cet accompagnement. N'hésitez pas à nous contacter pour en discuter.

Notre référente handicap : Jade PERIAC 0690 67 34 16

Prérequis & Conditions d'admission

- Classe de terminale ou équivalent
- Savoir lire et écrire
- Une première expérience dans le domaine est recommandée
- Avoir une condition physique compatible avec l'exercice du métier

Délai d'accès à la formation 2 à 6 mois selon financement et situation professionnelle

Délai d'accès à la formation : 2 à 6 mois selon financement et situation professionnelle.

Tarif : entre 4000 et 7200 €

Modalités des tests de sélection

30 min d'entretien de motivation. 1h min de test.

Pour être admis à la formation, l'avis du chargé de formation doit être favorable, selon les tests et entretiens effectués.

Objectifs opérationnels de la formation et contenu

Formation certifiante avec passage du Titre Professionnel de « Assistant de Vie aux Familles » (ADVf).
Titre de niveau 3 (CAP/BEP), inscrit au RNCP, délivré par un jury de professionnels

A l'issue de la formation, l'apprenant sera capable de :

- Entretien du logement et le linge d'un particulier
- Accompagner la personne dans les actes essentiels du quotidien
- Relayer les parents dans la prise en charge des enfants à leur domicile

Des qualifications partielles, sous forme de certificats de compétences professionnelles (CCP), peuvent être obtenues en suivant un ou plusieurs blocs de compétences.

A partir de l'obtention d'un CCP, vous pouvez vous présenter aux autres CCP pour obtenir le titre professionnel dans la limite de la durée de validité du titre.

Equivalences et passerelles

Lien avec d'autres certifications professionnelles, certifications ou habilitations (source France Compétences) : Aucune

Débouché et suite de parcours

Les différents secteurs d'activités concernés sont principalement :

L'emploi d'ADVF s'exerce le plus souvent au domicile des particuliers et parfois dans leur espace privé au sein de structures collectives. Il peut s'exercer auprès d'un seul employeur ou auprès d'employeurs multiples, en emploi direct ou en mandataire (l'employeur est la personne aidée) ou en mode prestataire (les employeurs sont les associations ou les entreprises d'aide à domicile).

Type d'emplois accessibles :

Les types d'emplois accessibles sont les suivants :

- Auxiliaire de vie
- Assistant de vie
- Assistant ménager
- Agent à domicile
- Garde d'enfant à domicile
- Garde à domicile

Durée de la formation, modalités d'organisation et tarif

- Durée totale de la formation : 710 heures
- 500 heures en présentiel en centre de formation
- 210 heures de stage en entreprise
- La formation est organisée en continu, elle se déroulera dans nos locaux de Pointe-à-Pitre

Karuconnect
117 rue Frébault Pointe à Pitre

Mail : contact@karuconnect.fr

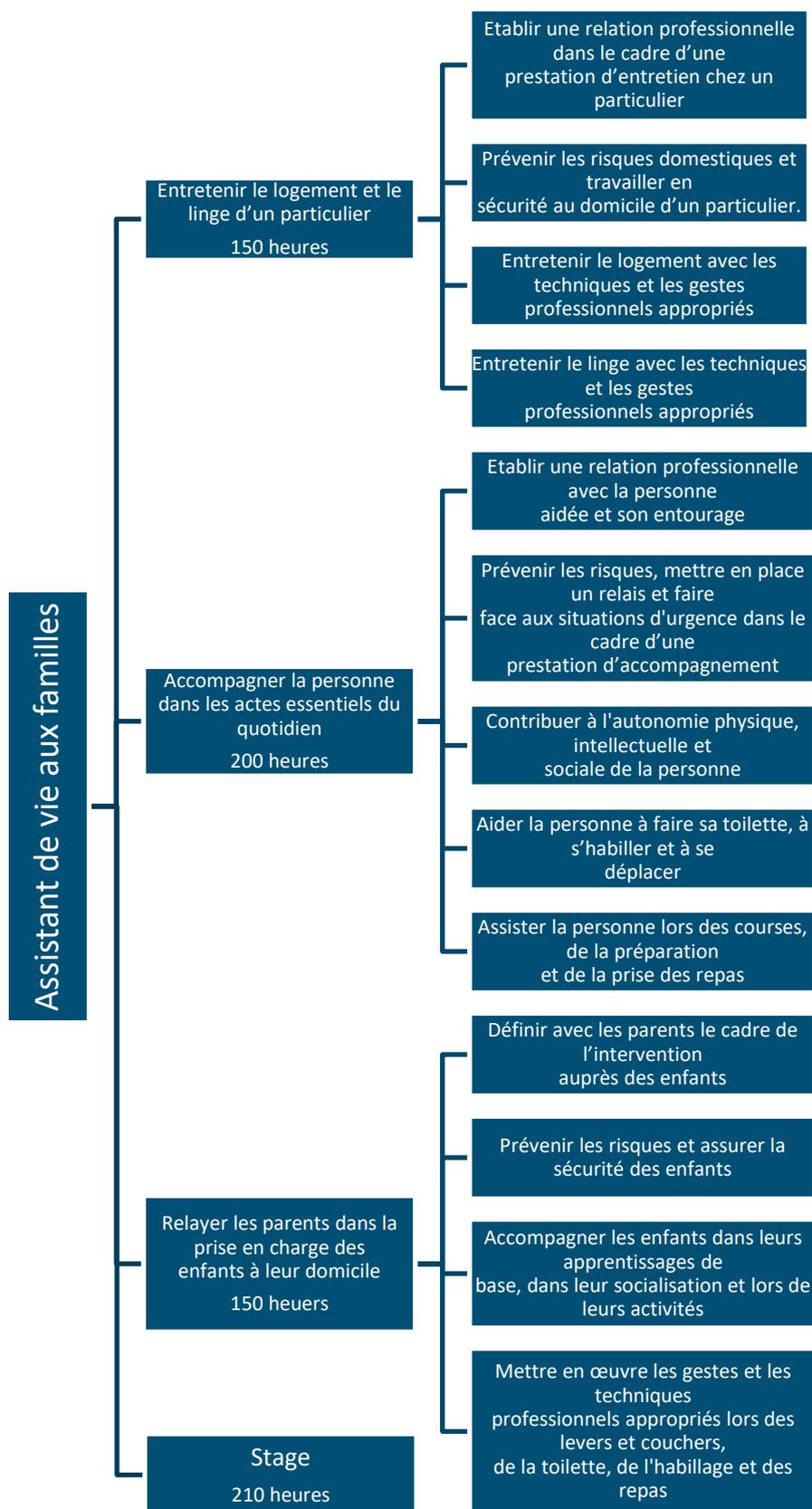
Karuconnect
53 Chemin Neuf Pointe à Pitre



Tél : 06 90 67 34 16

Tarif : entre 8 euros et 15 euros du coût horaire de la formation en centre.

Contenu de la formation



Programme détaillé de la formation

Tout au long de la formation « Assistant de Vie aux Familles » vous alternez entre des phases d'apprentissage intensif et phases de « projets » qui permet de combiner mise en pratique et nouveaux apports en compétences.

- Activité type 1 : Entretien du logement et du linge d'un particulier : Etablir une relation professionnelle dans le cadre d'une prestation d'entretien chez un particulier - Prévenir les risques domestiques et travailler en sécurité au domicile d'un particulier - Entretien du logement avec les techniques et les gestes professionnels appropriés - Entretien du linge avec les techniques et les gestes professionnels appropriés.
- Activité type 2 : Accompagner la personne dans les actes essentiels du quotidien : Etablir une relation professionnelle avec la personne aidée et son entourage - Prévenir les risques, mettre en place un relais et faire face aux situations d'urgence dans le cadre d'une prestation d'accompagnement - Contribuer à l'autonomie physique, intellectuelle et sociale de la personne - Aider la personne à faire sa toilette, à s'habiller et à se déplacer - Assister la personne lors des courses, de la préparation et de la prise des repas.
- Activité type 3 : Relayer les parents dans la prise en charge des enfants à leur domicile : Définir avec les parents le cadre de l'intervention auprès des enfants - Prévenir les risques et assurer la sécurité des enfants - Accompagner les enfants dans leurs apprentissages de base, dans leur socialisation et lors de leurs activités - Mettre en œuvre les gestes et les techniques professionnels appropriés lors des levers et couchers, de la toilette, de l'habillage et des repas.
- Accompagnement à l'emploi

En fonction de vos besoins KARUCONNECT vous accompagne.

- Identifier un secteur d'activité
- Confronter son projet à la réalité du marché
- Réaliser son CV
- Identifier les annonces
- Construire son parcours
- Identifier ses points forts et ses axes d'améliorations
- Remettre en forme son CV
- Préparer des entretiens professionnels
- Travailler sur sa candidature
- Technique de communication utile pour les entretiens
- Être identifié sur les Réseaux Sociaux

Lieu de la formation :

- KARUCONNECT – 117 rue Frébault – 97110 Pointe-à-Pitre
- Tel: +590 6 90 67 34 16
- Mail: karuconnect@gmail.com
- Notre site internet : <https://karuconnect.fr>



Accueil des personnes en situation de handicap

La prise en compte du handicap

Contact handicap :

- Jade PERIAC – Responsable/Référente Handicap
- Place de parking dédiée
 - Salle de cours et commodités au rez-de-chaussée

Notre démarche d'inclusion

Contactez-nous avant le début de votre formation pour que nous puissions vous orienter efficacement et vous accueillir dans les meilleures conditions.

L'accès à nos locaux et le poste de travail seront aménagés en fonction de vos besoins en compensation.

Nous faisons appel, si nécessaire, à des traducteurs en langage des signes.

Nous travaillons avec des organismes spécialisés dans l'accompagnement du handicap afin de faciliter votre formation. Notre parking dispose d'un emplacement réservé ainsi que d'une rampe d'accès au bâtiment.

Le Titre Professionnel

L'assistant (e) de vie aux familles (ADVF) contribue au bien-être des personnes au sein de leur foyer en respectant leur dignité, leur intégrité, leur vie privée et leur sécurité. Pour permettre aux personnes âgées ou malades, aux personnes en situation de handicap de maintenir leur autonomie et de continuer à vivre à domicile, l'ADVF les aide en mettant en œuvre les gestes et techniques appropriés dans le respect de l'intimité et l'écoute de la personne. Il (elle) assure la garde d'enfants vivant à domicile. L'ADVF réalise pour les particuliers l'entretien courant de leur logement et de leur linge en veillant à la qualité de sa prestation et en respectant les règles d'hygiène. Il (elle) intègre dans sa pratique les principes du développement durable. Il (elle) accompagne les personnes fragilisées dans les actes essentiels de la vie quotidienne. L'ADVF les assiste pour s'habiller, pour faire leur toilette et pour se déplacer. Il (elle) les aide à préparer les repas et à faire les courses, à préserver les relations et les activités sociales. Il (elle) tient compte des attentes, des besoins et des consignes de la personne aidée et de son entourage. Il (elle) organise son travail de façon rationnelle et est réactif (réactive) face aux changements, aux imprévus et aux différentes façons de faire et d'être des personnes. L'ADVF adapte ses activités en fonction du degré de dépendance des personnes, en fonction des conditions matérielles et de la présence éventuelle d'autres intervenants. Il (elle) peut être amené (e) à utiliser un cahier de liaison permettant la transmission d'informations et la passation de consignes. L'ADVF assure essentiellement la garde de jeunes enfants, mais il (elle) peut également intervenir auprès d'enfants scolarisés (hors soutien scolaire). Il (elle) intervient dans le respect des consignes des parents et des habitudes familiales pour le lever et le coucher des enfants, la toilette et le repas. Sa prestation est réalisée dans l'objectif de contribuer aux apprentissages de base des enfants. Il (elle) organise des activités ou des sorties en fonction de l'âge et du nombre d'enfants. L'ADVF peut intervenir auprès de personnes en situation de handicap vivant à domicile.

Les différents secteurs concernés sont principalement, tant dans le secteur public que privé ou associatif :

1. Les services à domicile : les assistants de vie aux familles peuvent travailler pour des particuliers, des familles ou des personnes âgées en situation de dépendance, à domicile. Ils interviennent alors dans les domaines suivants :
 - Entretien du logement
 - Préparation des repas
 - Aide à la toilette, à l'habillage et aux déplacements
 - Accompagnement à l'extérieur (courses, rendez-vous médicaux, loisirs, etc.)
 - Garde d'enfants
2. Les établissements d'accueil : les assistants de vie aux familles peuvent également travailler dans des structures d'accueil collectives pour personnes âgées ou en situation de handicap, telles que :
 - Maisons de retraite
 - Foyers logements
 - Résidences seniors
 - Centres d'accueil de jour
 - Établissements pour personnes en situation de handicap

Les types d'emplois accessibles sont les suivants :

- Auxiliaire de vie
- Assistant de vie
- Assistant ménager
- Agent à domicile
- Garde d'enfant à domicile
- Garde à domicile

Suite de parcours

Il ou elle peut évoluer, après une certaine expérience, vers :

- Un poste de responsable de secteur : après plusieurs années d'expérience, l'assistant de vie peut évoluer vers un poste de responsable de secteur. Il sera alors chargé de superviser plusieurs assistants de vie aux familles, d'assurer le suivi des prestations et la satisfaction des clients, ainsi que de gérer les plannings et les ressources humaines.
- Devenir formateur : un assistant de vie aux familles expérimenté peut également se tourner vers la formation. Il pourra alors transmettre son savoir-faire et son expérience à de nouveaux assistants de vie aux familles, ou bien intervenir dans des établissements de formation pour dispenser des cours théoriques et pratiques.
- Se spécialiser dans un domaine spécifique : l'assistant de vie aux familles peut choisir de se spécialiser dans un domaine spécifique, comme par exemple la prise en charge de personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer, l'accompagnement de personnes en situation de handicap, ou encore la garde d'enfants en situation de handicap.

Moyens et méthodes pédagogiques mis en œuvre

Cette formation est construite sur une alternance de séquences théoriques et de mises en pratique. Chaque module de formation débute par une présentation :

- Des objectifs à atteindre : compétences à acquérir, connaissances associées
- Des ressources, outils et méthodes disponibles sur la plateforme de formation : Guide méthodologique, Support de cours, captation vidéo des cours en télé présentiel, webographie, bibliographie, ressources web, ressources numériques.
- Des travaux à réaliser : mises en situation, travaux dirigés, travaux tutorés, projet individuels, projet collectifs...
- Des supports de correction :
 - Support de correction consultable après livraison (vidéo, papier, ...)
- Correction en direct (présentiel ou visio-conférence en direct)
- Des critères d'évaluation et seuil requis pour la validation des compétences: grille d'évaluation, calendriers des livrables attendus, épreuve « sur table »
- Des modalités de suivi du tuteur de formation: rencontre individuelle, visio-conférences, Slack, messagerie, téléphone...

Méthodes pédagogiques

- Méthode Expositive : 40%,
- Méthode Active : manipulation 30%, ; mises en situation 30%

Techniques pédagogiques

- Séances en présentiel en salle de formation
- Mises en situations : jeux de rôles et cas pratiques
- Exercices individuels et en sous-groupes

Supports pédagogiques

- Paper-Board
- Tableau blanc
- Rétro-projecteur
- Ordinateurs (mis à disposition d'un ordinateur par apprenant) avec connexion internet
- Supports de cours et d'exercices remis par le formateur

Evaluation de la formation

L'évaluation formative en cours de formation

Le jury professionnel doit pouvoir évaluer votre maîtrise de l'ensemble des compétences. Il s'appuiera sur :

- Les trois ECF (Évaluation passée en Cours de Formation) ou par capitalisation de CCP :
 - Entretien le logement et le linge d'un particulier
 - Accompagner la personne dans les actes essentiels du quotidien
 - Relayer les parents dans la prise en charge des enfants à leur domicile

Épreuve de synthèse

- Mise en situation
- Entretien technique

-
- Dossier Professionnel (DP)
 - Entretien final

Différentes méthodes d'évaluation des acquis existent. Chaque formateur est libre de mettre en place les méthodes et les outils pédagogiques qu'il estime les mieux adaptés aux stagiaires.

Les plus utilisés sont :

- QCM
- Travaux Pratiques (TP)
- Mises en situations

L'évaluation sommative (Référentiels utilisés : RC & REAC ADVF)

Cette évaluation intervient en fin de formation par le passage du Titre Professionnel de Assistant de Vie aux Familles.

L'ensemble des 3 modules permet d'accéder au Titre Professionnel ADVF.

Pour l'accès au Titre Professionnel des candidats par VAE ou issus d'un parcours continu en formation, les compétences sont évaluées au vu :

- a) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).
- b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation L'évaluation de la satisfaction des apprenants Un bilan intermédiaire individuel est réalisé à mi-parcours lors d'un entretien avec le chargé de formation. Des questionnaires de satisfaction sont transmis aux apprenants pour évaluer leur satisfaction à chaque fin de formation, sur les thématiques suivantes : les objectifs et le contenu de la formation les conditions matérielles et logistiques de la formation, les compétences techniques et pédagogiques des formateurs, et le déroulement de la formation. A l'issue de la formation, les anciens stagiaires disposent d'un compte personnel sur notre portail. Ils ont la possibilité d'y déposer « un témoignage » sur le contenu et le déroulement de la formation suivie.